



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 Mars 2015

Agissant en vertu d'une convocation en date du 11 mars 2015 adressée par Monsieur Patrick PRELON, Maire, le Conseil Municipal de BEAUMONT LES VALENCE s'est réuni le 18 mars 2015 à 20h30 au lieu ordinaire de ses réunions, salle Gérard THIERS à l'Hôtel de Ville

Présents (22) : Patrick PRELON, Marie-Odile MILHAN, Robert KLEIN, Sonia DAMEY, Alain CHARRE, Muriel ESTOUR, Roland CHANAL, Michelle CHAMBARD, Jérôme COURSANGE, Janine SABADEL, Jean-Pierre PUZENAT, Jean-Michel PERETTI, Josiane SOULIER, Robert DAMEY, Claude MAZOT, Annie VERGNAULT, Julien FERROUILLAT, Christiane SOULIGNAC, Jean François LOMBARD, Joël MICOULET, Marie-Laure PETIT, Virginie ROUSSON-VERON.

Absents excusés (5) (- ayant donné pouvoir) : Eliane COEFFIC (pouvoir à Marie-Odile MILHAN), Bénédicte GLATZ (pouvoir à Alain CHARRE), Pauline GUSTAVE, (pouvoir à Robert KLEIN), Sandrine CHAROZE (pouvoir à Marie Laure PETIT), Bernard MICHEL (pouvoir à Joël MICOULET).

Madame Marie Odile MILHAN est désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Le compte rendu de la séance du 28 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

Avant l'ouverture de la séance Monsieur le Maire donne deux informations :

- N'étant pas en possession à ce jour des différents comptes de gestions définitifs, les comptes administratifs seront présentés au prochain conseil municipal, le 08 Avril 2015.
- Lecture du communiqué de presse du 09/03/2015 du SYTRAD informant d'une hausse de la Taxe des Ordures Ménagères de 4% en 2015 et en 2016. (cf. communiqué de presse joint)

0103182015 - PLU – **Modification simplifiée du PLU N°2**

Modification simplifiée du PLU – Articles L123-13-2, L123-13-3 du code de l'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération du 26 juin 2013, modifié par délibération du 08 janvier 2014.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- qu'il convient de procéder à une modification simplifiée N°2 du P.L.U. pour le rendre conforme à la nouvelle implantation du futur gymnase et du plateau sportif à proximité immédiate du futur collège.
- que la modification envisagée portant uniquement sur les orientations d'aménagement de la zone 1AUep et sur un emplacement réservé, sans augmenter, ni réduire les possibilités de construction dans cette zone, une procédure simplifiée de modification du PLU peut-être mise en œuvre, conformément aux articles L.123-13-2 et L.123-13-3 du code de l'urbanisme.
- que cette procédure simplifiée consiste à mettre ce projet de modification aux personnes publiques prévues par le code de l'urbanisme, à disposition du public ce projet et les avis des personnes publiques. A l'issue de la mise à disposition, le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibèrera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.
- que cette mise à disposition doit être faite pendant un mois, dans des conditions permettant au public de formuler ses observations. Ces observations sont alors enregistrées et conservées.

- que les modalités de cette mise à disposition doivent être fixées par le Conseil municipal.
- qu'il y a donc lieu de délibérer sur les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;
- que ces modalités pourraient consister dans
 - la mise à disposition du dossier de modification simplifiée en Mairie ;
 - la mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en Mairie,
 - la mise en ligne du dossier de modification simplifiée sur le site internet officiel de la commune ;
 - la possibilité de formuler ses observations par messagerie électronique à l'adresse : admi@beaumontlesvalence.fr

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

décide par 22 voix pour et 5 contre (M. MICOULET et MICHEL, Mme CHAROZE, PETIT et ROUSSON VERON)

De fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification n°2 – procédure simplifiée du PLU susmentionné, comme suit :

- Le projet de modification simplifiée du PLU comprenant l'exposé de ses motifs ainsi que, le cas échéant, les avis des personnes publiques consultées, sera mis à disposition du public :
 - en mairie aux dates et heures habituelles d'ouverture au public : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, vendredi de 09h00 à 12h30 et Lundi, Mardi, Jeudi de 12h30 à 16h00 pour une durée de un mois,
 - sur le site internet de la commune : www.beaumontlesvalence.fr
- Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra formuler ses observations sur le registre établi à cet effet ou par message électronique à l'adresse suivante : admin@beaumontlesvalence.fr
- Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sera publié dans un journal diffusé dans le département et ce huit jours au moins avant le début de la mise à disposition. Cet avis sera affiché en mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.
- d'engager une procédure de modification simplifiée N°2 du PLU, conformément aux dispositions des articles L123-13-2, L123-13-3 du Code de l'Urbanisme.
- de donner autorisation au Maire pour signer tous documents afférents à la modification simplifiée du PLU.

Arrivée de Madame Sonia DAMEY à 20h48.

Monsieur MICOULET rappelle la disposition initiale des différents bâtiments et s'étonne de l'inondabilité du terrain situé au nord des terrains de foot et demande si un nouveau P.P.R.I s'applique sur la commune. Il souhaite que l'espace au sud du collège soit préservé pour accueillir un futur groupe scolaire.

Monsieur KLEIN explique qu'il n'y a pas de nouveau PPRI mais que les contraintes du PPRI et du PLU s'ajoute aujourd'hui dans le règlement des documents urbanismes de la commune.

Monsieur le Maire rappelle la position de la préfecture sur le permis de construire. La préfecture a refusé la construction du gymnase, qui est un ERP (Etablissement Recevant du Public) situé en zone rouge sur le plan et a demandé son déplacement. M. Le Maire regrette le manque d'anticipation de l'équipe précédente dans la rédaction des documents d'orientation pour écrire le PLU, car aujourd'hui, pour ne pas retarder l'ouverture du collège, la municipalité est obligée de faire modifier en urgence les documents urbanisme et d'engager des coûts supplémentaires. La modification simplifiée N°2 du PLU est indispensable à l'obtention du permis de construire modificatif du collège.

0203182015 – Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune, dans l'affaire du recours contre le plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner un avocat en remplacement de Maitre L. BRARD pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire du recours fait par messieurs POINT, FERRAND et autres contre le PLU de la commune.

La délibération du 11 avril 2014 N°0204112014 permet « tenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Le conseil municipal autorise en conséquence le maire, de façon générale et permanente, à effectuer tous les actes de procédure, en demande comme en défense, devant toutes les juridictions, qu'elles soient d'ordre administratif, pénal, judiciaire. Le conseil municipal autorise le maire à se constituer partie civile devant toute juridiction y compris celle d'ordre professionnel ou auprès des organes disciplinaires de la Fonction Publique Territoriale. Cette délégation est valable en première instance, en appel et en cassation...»,

Monsieur le Maire demande donc au Conseil s'il peut agir dans ce cas dans le cadre de cette délégation et demande de choisir le cabinet d'avocat de Me PINET à Valence..

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

décide par 22 voix pour et 5 abstentions (M. MICOULET et MICHEL, Mme CHAROZE, PETIT et ROUSSON VERON)

- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner maitre PINET en remplacement de maitre BRARD pour défendre les intérêts de la commune sur ce point précis.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires dans cette affaire.

0303182015 – Voirie – Convention de mise à disposition de containers textiles

Monsieur Roland CHANAL expose qu'il convient de signer une convention de mise à disposition de containers textiles pour la collecte de vêtements usagers au bénéfice de la croix rouge.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

décide à l'unanimité (27 voix)

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la-dite convention

Monsieur le Maire expose qu'il convient de signer une convention qui définit et précise les modalités de participation financière de la collectivité à certaines formations du CNFPT.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

décide à l'unanimité (27 voix)

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la-dite convention

0503182015 - Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme – Renforcement du réseau

Monsieur Jérôme COURSANGE expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste FOISSONET	
Dépense prévisionnelle HT	7454.54€
Dont frais de gestion HT : 354.98€	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements hors taxe mobilisés par le SDED	7454.54€
Forfait communal	0.00€

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

décide à l'unanimité (27 voix)

1°) d'approuver le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.

2°) d'approuver le plan de financement ci-dessus détaillé.

3°) de donner pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

0603182015 – Personnel communal – Création d'un poste temporaire de chargé de mission

Monsieur Alain CHARRE, adjoint délégué au personnel expose qu'il convient de créer un poste temporaire de chargé de mission pour assister juridiquement M. Pierre Olivier TESSA dans ses nouvelles fonctions.

Pour cela, il y a lieu de créer un emploi occasionnel de Chargé de Mission, à temps incomplet, 20% équivalent temps plein.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal**

décide par 22 voix pour et 5 contre (M. MICOULET et MICHEL, Mme CHAROZE, PETIT et ROUSSON VERON)

- 1°) de créer un emploi occasionnel de Chargé de Mission à compter du 23 mars 2015 pour une durée de trois mois renouvelable une seule fois;
- 2°) de fixer la rémunération sur l'Indice Brut 801 du cadre d'emplois des attachés territoriaux;
- 3°) de charger le Maire de recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Monsieur MICOULET s'interroge sur la détérioration des services avec le non remplacement des agents ayant quittés la collectivité, et le non remplacement de la D.G.S.

Monsieur le Maire informe que Monsieur TESSA fait fonction de D.G.S. et qu'il est nécessaire de recruter un chargé de mission pour l'épauler durant la phase de montée en charge dans ses fonctions, en ce qui concerne les aspects juridiques. Monsieur le Maire rappelle qu'il a renforcé le service accueil avec le recrutement d'un agent en Contrat d'Avenir.

Monsieur CHARRE rappelle l'évolution de la masse salariale entre 2008 (1.474 million d'Euros) et 2014 (1.687 million d'Euros), soit plus de 200 000 euros d'augmentation.

Monsieur le Maire précise que la masse salariale est trop importante pour la strate de la collectivité. Monsieur MICOULET rappelle les équipements mis à disposition des Beaumontois : Piscine, halte-garderie crèche, cantines, qui ont contribué à cette augmentation de masse salariale et la réussite à des concours des agents de la fonction public ce qui a contribué à réaliser des changements d'indice.

Monsieur KLEIN intervient pour préciser que ces équipements existaient avant 2008 et que l'augmentation de la masse salariale n'est pas expliquée par ces équipements.

Monsieur le Maire conclut qu'une augmentation de 200 000 euros de la masse salariale n'est pas que le fait des changements d'indices des titulaires de la Mairie.

0703182015 – Voirie – Création d'un groupe de travail pour la dénomination et la numérotation des rues

Monsieur Roland CHANAL, adjoint en charge des Services Techniques expose qu'il convient de créer un groupe de travail consultatif pour la dénomination et la numérotation des rues de la commune.

Un appel à candidature a été lancé par mail à l'ensemble du conseil municipal.

Le groupe de travail regroupera élus, beaumontois, il est chargé de proposer au conseil municipal pour les quartiers et rues des dénominations et numérotations. Le groupe pourra proposer une réflexion sur la signalisation de nos zones d'activités et artisanales.

Composition du groupe de travail :

- Roland CHANAL
- Alain CHARRE
- Jérôme COURSANGE
- Jean Michel PERETTI
- Gérard SABADEL
- Claude MAZOT
- Michelle CHAMBARD
- Yannick PUZENAT

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

décide à l'unanimité (27 voix)

- d'approuver la création d'un groupe de travail pour la dénomination et la numérotation des rues.

Monsieur le Maire expose que les communes ont obligation de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas de survenance d'une catastrophe majeure, d'un phénomène climatique ou de tout autre événement de sécurité civile.

Elaboré à l'initiative du maire, le PCS a pour but d'organiser, en situation de crise, l'évacuation de la population sinistrée en prévoyant, dans l'urgence, et avec le plus de précision possible une répartition des tâches entre les différents acteurs.

Un appel à candidature a été lancé par mail à l'ensemble du conseil municipal pour la constitution du groupe de travail.

Le groupe de travail regroupera élus, agents de la collectivité, représentants des services de sécurité civile ainsi que des représentants de la gendarmerie nationale.

Composition du groupe de travail :

- Patrick PRELON
- Roland CHANAL
- Jérôme COURSANGE
- Thierry PONTON
- 1 représentant du S.D.I.S. 26
- 1 représentant de la Gendarmerie Nationale

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal
décide à l'unanimité (27 voix)**

- d'approuver la création d'un groupe de travail pour la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur Robert KLEIN, 1^{er} adjoint expose qu'il convient de créer un groupe de travail pour la reprise de concession au cimetière communal.

Un appel à candidature a été lancé par mail à l'ensemble du conseil municipal.

Le groupe de travail regroupera élus, beaumontois et agents de la collectivité, il est chargé de proposer au conseil municipal les reprises de concessions.

Composition du groupe de travail :

- KLEIN Robert
- VOIDIE Jean Yve
- GENSEL Chantal
- VIVES Gwendoline

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

décide à l'unanimité (27 voix)

- d'approuver la création d'un groupe de travail pour la reprise de concessions au cimetière.

1003182015 – Relais Assistantes Maternelles – Demande de renouvellement de l'agrément de la C.A.F.

Mme Marie Odile MILHAN, adjointe aux affaires sociales expose à l'Assemblée que l'agrément du Relais Assistantes Maternelles donné par la C.A.F. a expiré au 31 DECEMBRE 2014 et qu'il convient de solliciter son renouvellement pour une nouvelle période de quatre ans (jusqu'en 2018).

Elle précise à ce sujet que le temps de travail hebdomadaire de l'Animatrice du Relais Assistantes Maternelles est passé à 22 H 30 /s. depuis le 1^{er} novembre 2014. Cette animatrice intervient également auprès des assistantes maternelles de MALISSARD et de MONTELEGER.

Mme Marie Odile MILHAN, adjointe aux affaires sociales demande à l'Assemblée d'approuver la demande de renouvellement de l'agrément du RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DE BEAUMONT LES VALENCE auprès de la CAF pour une durée de quatre ans.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

décide à l'unanimité (27 voix)

- de solliciter le renouvellement de l'agrément du RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DE BEAUMONT LES VALENCE auprès de la CAF pour la convention 2015-2018.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce renouvellement.

Monsieur le Maire informe que Valence Agglo Sud Rhône Alpes va se positionner en juin 2015 pour le transfert de la compétence Petite Enfance au 01/01/2016.

Monsieur MICOULET demande pourquoi le temps de travail de la responsable du R.A.M. a été diminué.

Monsieur le Maire informe que le temps de travail a été redéfini avec la CAF en fonction du nombre d'assistantes maternelles de notre RAM. Ce temps de travail a été calculé en utilisant les mêmes ratios que ceux utilisés sur Valence Romans Sud Rhône Alpes.

1103182015 – Crèche Multi Accueil MELI MELO – Demande de renouvellement de l'agrément de la C.A.F.

Mme Marie Odile MILHAN, adjointe aux affaires sociales expose à l'Assemblée que l'agrément de la crèche Multi Accueil MELI MELO donné par la C.A.F. a expiré au 31 DECEMBRE 2014 et qu'il convient de solliciter son renouvellement pour une nouvelle période de quatre ans (jusqu'en 2018).

Mme Marie Odile MILHAN, adjointe aux affaires sociales demande à l'Assemblée d'approuver la demande de renouvellement de la crèche Multi Accueil MELI MELO donné par la C.A.F. pour une durée de quatre ans.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

décide à l'unanimité (27 voix)

- de solliciter le renouvellement de l'agrément de la crèche Multi Accueil MELI MELO donné par la C.A.F. pour la convention 2015-2018.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce renouvellement.

1203182015 - ANNEE SCOLAIRE 2014/2015: ECOLE PIERRE MENDES FRANCE – SORTIES DE CLASSES

Mme Sonia DAMEY, adjointe aux affaires scolaires expose que pour l'année scolaire 2014-2015, l'école Pierre Mendès-France a établi son programme pédagogique concernant une sortie de classe de mer (avec nuitées) et la réalisation de diverses activités.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer le montant de la participation communale à cette activité. Pour la sortie avec nuitées, la participation communale doit être au moins égale à la participation du Conseil Général

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIVITES

CHARGES		PRODUITS	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Séjour élèves	17433.60 €	Participations des Familles	10800.00 €
Séjour Enseignants	160.00 €		
Activités sur place	1205.00 €	Subventions sollicitées :	
		Conseil Général : déplacements	1160.00 €
Frais de transport	166.50 €	Conseil Général : Séjour	4500.00 €
Transport en car	6816.00 €	Commune	4500.00 €
		Association d'Ecole	4821.10 €
TOTAL	25781.10 €	TOTAL	25781.10 €

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

décide à l'unanimité (27 voix)

1°) d'approuver la participation financière communale à la sorties de classes organisée par l'école Pierre Mendès-France pour l'année scolaire 2014-2015 telles que prévues dans le tableau récapitulatif ci-dessus ;

2°) de décider leurs inscriptions au Budget Primitif 2015.

1303182015 – Cantine Scolaires – Création d'un groupe de travail « Comité de pilotage » des cantines scolaires

Mme Sonia DAMEY, adjointe aux affaires scolaires expose qu'il convient de créer un groupe de travail « comité de pilotage » pour instaurer un dialogue entre les parents d'élèves, le personnel des cantines, les directeurs des écoles et les élus. Le groupe de travail peut être le lieu pour trouver des réponses, réfléchir à des actions, élaborer de nouveaux outils...

Le groupe de travail sera composé : de parents d'élèves, d'agents de la collectivité, des directeurs des écoles et d'élus.

Composition du groupe de travail :

- **Elus :**

- Patrick PRELON
- Sonia DAMEY
- Roland CHANAL
- Josiane SOULIER
- Bénédicte GLATZ
- Marcel DAMEY
- Sandrine CHAROZE

- **Agents de la collectivité :**

- Denis GONZALES
- Charline BOISSY
- Chantal TAREL
- Nathanaël IMBERT
- Prune COURSEILLE
- Lisette DETTINGER
- Cécile GARAGNON

- **Directeurs d'Écoles :**

- Sandrine CONSTANS
- Pierrick MATTERON

- **Parents Délégués :**

- Aurélie BELLON
- Emma BOULET
- Sabrina METERY
- Catherine MORAND
- Marlène CHABANEL
- M. BOURDAT
- Mme. CLEMENT

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

décide à l'unanimité (27 voix)

- d'approuver la création d'un groupe de travail pour le « comité de pilotage » des cantines scolaires.

Le Débat d'Orientation Budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2015 est à l'image de l'audit du Percepteur de 2008 et 2013 et de la lettre du Préfet de janvier 2014. Il est le reflet des efforts financiers à réaliser et de notre capacité d'investissement quasi nulle.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

- réduction de la masse salariale.
- réduction de l'indemnité des élus
- réduction des subventions versées.

Sur ces points la commune est largement au-dessus de la moyenne des communes de la même strate.

– rationaliser les dépenses (consommation d'énergies...)

LES RECETTES

Comme toutes les communes, nous devons faire face à la diminution des dotations de l'Etat (30% de réduction jusqu'en 2017 soit 10% par an.)

Les rentrées fiscales qui découlent de la construction de logements (Verchère/Les Jonquilles/Ancienne MJC) ne se concrétiseront que dans 2 ou 3 ans. Elles seront très nettement insuffisantes pour équilibrer le budget.

La ZAC de Moraye - le programme va s'échelonner sur 15 ans. La construction sur le terrain de Rochas va demander plusieurs années.

Nous sommes dans l'obligation de vendre des actifs pour trouver des liquidités et faire face à nos engagements.

SIRIUS 4 - Un lot a été vendu en février 2015 pour un montant de 126 000.00€. Deux compromis ont été signés sur deux autres lots qui s'élèvent à 224 591.00€.

D'autres compromis ont été signés :

Un terrain « lotissement Andromède » : 127 072.00€

Un immeuble rue du Prieuré : 155 000.00€

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Du fait d'un endettement très important et par voie de conséquence d'une annuité de remboursement des emprunts, la Capacité d'Autofinancement nette est fortement négative. Ce qui limite notre capacité à investir. Les investissements 2015 seront ciblés et répondront à une urgence.

Le collège - Nous n'avons pas à ce jour le chiffre définitif du coût que devrait supporter la commune concernant la voirie-l'assainissement-électricité-téléphone. Il devrait s'élever à 150 000.00€. Des discussions sont engagées avec les divers intervenants pour diminuer le montant de la facture incombant à la mairie.

Sécurisation de la voie du « lotissement Verchère » - Le devis s'élève à 64 000.00€ H.T. Après participation financière du promoteur (environ 27 000.00€ H.T.) et la subvention du Conseil Général (12 000.00€ H.T.) le coût pour la commune si situera au environ de 25 000.00€ H.T.

Continuez à baisser les dépenses de fonctionnement ; limiter et cibler les investissements ; diminuer notre endettement feront que nous tendrons à l'équilibre du budget dans les années à venir.

Monsieur le Maire précise qu'en l'absence des comptes de gestion définitifs, les chiffres d'investissement sont estimatifs.

Monsieur le Maire invite au débat.

Monsieur MICOULET déclare qu'il est opposé aux ventes immobilières dont les loyers alimentent le budget de fonctionnement. Pour la section d'investissement, Monsieur MICOULET rappelle le programme de travaux que sa liste envisageait en cas de réélection.

Monsieur le Maire rappelle que chaque nouvel investissement fait l'objet d'emprunts ou de ventes d'actifs. Comme nous n'avons plus la possibilité d'emprunter en raison de notre signature dégradée, nous sommes obligés de vendre des actifs pour assurer un minimum d'investissement. Dans ce contexte il convient de cibler les investissements sur la sécurisation de Verchère, et cibler les investissements autour du collège.

Fin du débat d'orientation budgétaire

En annexe du Conseil Municipal, avec accord de Monsieur le Maire, Monsieur MICOULET souhaite poser trois questions.

- Associations : une mauvaise formulation d'un mail aux associations concernant le versement de la caution de 450.00€ à produire lors de la location de la salle des Fêtes est source d'inquiétudes.

Monsieur le Maire précise que seules les associations réservant la salle des fêtes doivent produire une caution de 450.00€ au moment de la réservation de la salle des fêtes.

- Affichage libre : Deux panneaux ont disparu :
 - Devant le bureau de Tabac
 - Place du Marché

Monsieur le Maire précise que l'affiche libre devant le bureau de tabac a été démonté car il était visuellement disgracieux devant le monument de la tour.

- Immeubles allée des Jonquilles, et ancienne M.J.C. précisions sur les dates d'entrées des occupants.
- Madame MILHAN précise que pour ces deux bâtiments l'emménagement est prévu pour le 31/03/2015.

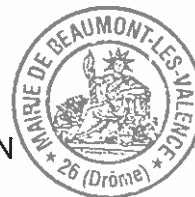
La séance est levée à 22h10.

Monsieur le Maire rappelle la commémoration du cessé le feu en Algérie le 19 Mars au monument aux Morts à 18h00, ainsi que le 1^{er} tour des élections départementales le 22/03/2015.

Le Maire,



Patrick PRELON



Le coût de la valorisation des déchets

Parmi les préoccupations des citoyens, figure l'augmentation des coûts d'élimination des déchets. Combien coûtent nos déchets ? Quelles sont les raisons des augmentations ? Que paie le contribuable pour la collecte et le traitement des déchets ?

Définie en 2002, la politique générale du SYTRAD est basée sur une gestion durable des déchets qui privilégie la valorisation à l'enfouissement. En cohérence avec les préconisations du Grenelle de l'Environnement et la réglementation des déchets en vigueur, cette politique répond aujourd'hui aux objectifs du futur plan national de prévention des déchets 2014-2020 avec notamment **une réduction de 50 % d'ici 2025 de l'enfouissement.**

Pour y parvenir, le SYTRAD a fait le choix d'investir dans l'agrandissement et la modernisation de son centre de tri des collectes sélectives. Il a de plus décidé de construire, au plus proche du gisement, trois centres de valorisation organique des déchets ménagers résiduels, clé de voute de sa politique. Un projet ambitieux, mais difficile à mettre en œuvre techniquement, qui a demandé à la collectivité de prendre d'importantes décisions telles que la résiliation du marché de construction des trois centres de valorisation organique. Suite à des retards accumulés dans l'exécution des travaux et des écarts de performance sur les équipements, le SYTRAD a dû ainsi réaliser des travaux d'optimisation engendrant des investissements et des coûts d'exploitation supplémentaires.

A cet effet, la Chambre régionale des comptes avait clairement identifié que ces difficultés techniques majeures étaient susceptibles d'avoir des conséquences financières sur le long terme. Ainsi, les investissements initialement prévus pour un montant prévisionnel de 56 millions d'euros se sont élevés à 63 millions d'euros.

Aussi, compte-tenu des tonnages traités (160 000 tonnes par an), le SYTRAD annonce aujourd'hui une hausse de 7,89 % pour l'année 2015 sur le coût de traitement des déchets. Sachant que la partie traitement représente en moyenne 50 % du coût de l'élimination des déchets, l'impact pour les contribuables correspond à une augmentation de 4 % environ.

Contact Presse :
Frédérique DAHLEM,
Responsable Communication,
04 75 57 94 65
f.dahlem@sytrad.fr

Dés lors, pour un foyer fiscal acquittant une TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) de 500 euros par an cette augmentation s'élèverait à 20 euros. A titre indicatif, la TEOM moyenne des collectivités de la région Rhône Alpes s'élève à 300 euros par foyer.

Serge BLACHE, en tant qu'actuel Président du SYTRAD regrette cette situation. Il assume pleinement la responsabilité de ces augmentations qui sont, ni imputables aux Maires, ni aux Présidents des collectivités adhérentes aux SYTRAD. Il comprend, en effet que les élus du territoire ne veulent pas supporter la responsabilité de l'augmentation des impôts locaux alors même qu'ils ont pris des engagements contraires auprès de leurs électeurs.

Bien évidemment, il aurait été certainement plus facile de continuer à tout enfouir mais que souhaitons-nous laisser aux générations futures ?

L'application de cette politique permet au SYTRAD et à ses usagers de disposer de l'ensemble des équipements pour traiter et valoriser localement la totalité des déchets produits.

En 2014, ce sont ainsi 57 % des déchets collectés sur le territoire qui ont été valorisés, ce qui a réduit d'autant plus l'enfouissement.

La prise en compte de l'environnement et la valorisation des déchets a dès lors un coût. Ce coût varie d'un territoire à l'autre suivant les modes de traitement adoptés. Mais cette différence devrait progressivement s'estomper lorsque toutes les collectivités appliqueront les réglementations en vigueur.

Précurseur dans ses choix, le SYTRAD devrait connaître une stabilisation de ses coûts de traitement d'ici 2017 et Serge BLACHE s'engage à ce que les choix du SYTRAD soient mieux maîtrisés.

A PROPOS

Créé en 1992, le SYTRAD (SYndicat de TRaitement des déchets Ardèche Drôme) assure une mission de service public : le tri, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés. A travers ses propres installations constituées d'un centre de tri des collectes sélectives et de trois centres de valorisation des déchets ménagers résiduels, le SYTRAD traite près de 160 000 tonnes de déchets par an issus des collectes de ses 17 collectivités membres.

Pour plus d'informations : SYTRAD - 7 rue Louis Armand 26 800 Portes-lès-Valence - 04 75 57 80 00 - www.sytrad.fr